

L'EDITORIAL DE JOEL DEVOS



INFORMATIONS MUNICIPALES

- Comptes-rendus des conseils municipaux
- Etat-civil
- Aménagement de la becque
- Nouvelle activité à Steenwerck
- Des nouvelles du CCAS
- Point de situation sur le Pass sanitaire
- La page culturelle
- La vie dans l'EHPAD
- Inscriptions au banquet et colis des Aînés

SCOLAIRE / JEUNESSE

- Quoi de neuf à l'école Saint Joseph ?
- Départ en retraite à l'école Jean Monnet
- La feuille du Tilleul en été
- En route vers le collège...

INFOS DES ASSOS

- Rock à Steenwerck
- Fit in Bac
- Yoga & Bien-être
- Fitness de Steenwerck
- Des nouvelles de la JSS
- Basket Club Steenwerckois
- Tennis Club de Steenwerck
- Journée Stop
- Festival Compteurs en campagne
- Amicale des donneurs de sang
- Ducasse de la Croix du Bac
- Portes ouvertes aux Ateliers d'Art et la Danse
- Inscriptions à l'école de musique
- Marché des potiers et céramistes
- Programme de l'ASAP
- Marche de solidarité pour le Téléthon

Téléphone : 03.28.49.94.78

Site internet : steenwerck.fr

Infos : contact@steenwerck.fr

Facebook : Ville de Steenwerck

Directeur de la publication : Joël Devos

Directeur de la rédaction : Joël Devos

Rédaction : Mairie & Associations

Crédits photos : Mairie & Associations

Sécretariat & Impression : Michel Forceville

Tirage : 1 800 exemplaires

Dépôt légal : Juin 2008

Journal gratuit

Publication disponible en lecture et
téléchargement sur steenwerck.fr

Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous avons pris la décision de sacrifier quelques arbres, pour certains presque centenaires, afin que la Becque puisse, le long de ses méandres du jardin public, s'ouvrir à la lumière, au soleil et à la chaleur pour devenir un lieu d'épanouissement de la biodiversité.

Berges adoucies et revégétalisées de plantes adaptées aux milieux humides, aménagement des écoulements, le tout complété d'une mare à l'arrière du verger de maraude afin qu'insectes, oiseaux et batraciens puissent retrouver des conditions de vie et de reproduction favorables et propices à l'enrichissement de la biodiversité locale.

Opération financée entièrement par l'Europe et l'USAN (Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord), notre jardin public devient ainsi un véritable laboratoire à ciel ouvert qui servira d'exemple et de référence pour l'aménagement des cours d'eau de notre territoire .

Arrêtée pendant les vacances, la construction du Skate-Park reprendra en septembre pour une mise en service en début d'automne.

Un règlement d'utilisation et de bonne conduite est en cours d'élaboration afin de garantir la tranquillité du voisinage !

L'accès au premier étage de la Mairie (salle des mariages) aux personnes à mobilité réduite sera désormais possible dès la fin septembre !

Enfin, le dimanche 19 septembre se déroulera la cérémonie de remise du chèque pour la restauration de l'église par la Française des jeux et la Fondation du patrimoine dans le cadre de la « Mission Stéphane Bern ». Le montant reste inconnu ... surprise !

Prenez soin de vous mais aussi des autres, alors faites-vous vacciner !!!

Bien Cordialement
Joël Devos

Compte-rendu du Conseil municipal du 23 juin 2021

1 – Création d'un emploi permanent de gestionnaire ressources humaines

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'anticiper le départ à la retraite de l'agent en charge de la paie et de la gestion administrative du personnel, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi de gestionnaire Ressources Humaines à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 – Mise en place du contrat d'engagement éducatif

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006. Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer au maximum 8 emplois non permanents et recruter au maximum 8 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur (diplômé, stagiaire, référent) et d'1 contrat d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur pour les activités extrascolaires ACM petites vacances scolaires ;
- de créer au maximum 30 emplois non permanents et recruter au maximum 30 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur (diplômé, stagiaire, référent) et de 6 contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur (diplômé, stagiaire, adjoint) pour les activités extrascolaires ACM été.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 – Recrutement d'agents contractuels pour un besoin non permanent

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Considérant la nécessité de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer les services en cas de surcroît de travail, notamment dans les écoles (pause méridienne, garderies),

Considérant la nécessité de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour assurer les accueils de loisirs, les activités du « Home des Jeunes » et l'entretien des espaces verts ou des bâtiments communaux,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 – Organisation du temps de travail et actualisation du règlement intérieur

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1 607 heures.

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du maire et les modalités proposées qui prendront effet le 1^{er} janvier 2022 et d'adopter les dispositions du règlement intérieur, annexé, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2022.

Délibération adoptée par le Conseil municipal par 24 votes favorables et une abstention

5 – Versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) - Précisions

Considérant que la notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail,

Considérant que cette notion d'heures supplémentaires s'applique en considération de certaines conditions liées au grade, à l'emploi ou aux fonctions,

Considérant que la délibération relative aux modalités de versement de l'IHTS n'est pas suffisamment précise sur la définition des emplois qui peuvent en bénéficier,

La chambre régionale des comptes (CRC) exige que la délibération relative à l'IHTS fixe la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, tel que prévus par la rubrique 210224 de la nomenclature des pièces justificatives annexée à l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités territoriales.

Aussi il est proposé de compléter la délibération du 12 décembre 2019 en précisant les emplois éligibles au versement de l'IHTS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le versement de l'IHTS aux emplois indiqués ci-dessus, et d'autoriser la majoration des heures complémentaires réalisées par les agents sur des emplois permanents à temps non complet aux emplois indiqués ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

6 – Adhésion à la prestation paie du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la prestation paie du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

7 – Modalités de remisage à domicile de véhicules municipaux

Le parc de véhicules de la commune comporte des véhicules de service utilisés par les agents pour les besoins de leur service, pendant les heures et jours de travail. Ce type de véhicule est affecté à un service, et non à un agent à titre exclusif, en fonction des besoins et natures des missions.

Les agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de la gestion d'incidents, accidents et événements graves peuvent bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Cette autorisation de remisage à domicile est liée à l'exercice par l'agent d'un service d'astreintes non rémunérées. Elle est délivrée par le Maire pour une durée d'un an et renouvelable.

Considérant les missions et contraintes relatives aux postes des agents en charge des services techniques et de la restauration / entretien des bâtiments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels relatifs à l'affectation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le responsable des services techniques municipaux et la responsable du service restauration et entretien des bâtiments.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

8 – Précisions relatives à la souscription d'un crédit moyen long terme auprès de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France - opération d'aménagement du Moulin Gouwy

Par délibération n°061-2020 en date du 09 décembre 2020, le Conseil Municipal a souscrit un crédit moyen long terme auprès de la Caisse d'Épargne des Hauts-de-France à hauteur de 493 K€.

Considérant que la somme restant due au titre du précédent prêt relais s'établissait à 546 K€,
Considérant le remboursement anticipé à hauteur de 55 K€ réalisé en décembre 2020,

Il apparaît un différentiel entre le montant du prêt moyen long terme (546K€ - 55K€ = 491 K€) et le montant défini dans la nouvelle offre de prêt par la Caisse d'Épargne Hauts de France (493K€).

L'équilibre initial du contrat de prêt de 493 000 euros n'étant pas modifié, il convient cependant d'expliquer, par la présente délibération, la nature de ce montant de 2 000 euros, qui correspond :

- Aux intérêts du 25/06/2020 du prêt relais échu pour 546 euros,
- Aux intérêts de retard de 1 454 euros.

De préciser que cette somme de 2 000 euros a été capitalisée dans le nouvel emprunt.

NB : Cette délibération complète ainsi la délibération n°061-2020 en date du 09 décembre 2020 et annule et remplace la délibération n° 007-2021 du 19 février 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter cette délibération portant sur le détail de la nature des 2 000 euros et de leur capitalisation dans le nouvel emprunt, conformément aux dispositions énoncées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

9 – Intégration du Bois Dutrie au régime forestier

La commune de Steenwerck a racheté en 2002 à une entreprise en cessation d'activités, une exploitation forestière qui produisait des résineux vendus comme sapins de Noël. Cette friche est connue sous l'appellation du « Bois Dutrie ». Elle est située en zone naturelle (N) et constituée des parcelles cadastrales YP n°191, 192, 837p et 847p. Sa superficie totale est de 3,8ha.

En février 2020, l'épidémie de scolyte a touché massivement le Bois Dutrie et la commune a dû se résigner à faire abattre environ 800 pins, soit l'intégralité des arbres sur pied, exceptant quelques dizaines d'arbres à feuillage caduque.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un plan d'aménagement forestier du Bois Dutrie,
Considérant le soutien que pourrait apporter le plan France Relance et son volet « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer »,
Considérant l'aide technique que pourrait apporter l'Office National des Forêts,
Considérant que cette aide est subordonnée à l'intégration de la zone visée au régime forestier, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer les parcelles cadastrales YP n°191, 192, 837p et 847p au régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'intégrer les parcelles cadastrales YP n°191, 192, 837p et 847p dites du Bois Dutrie au régime forestier.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

10 – Tirage au sort du jury criminel / année 2022

Tirage au sort de 9 électeurs.

11 – Demande de subvention – Plan de relance – transformation numérique des collectivités territoriales

Dans le cadre du projet France Relance, l'Etat a lancé de nombreux appels à projets auxquels les collectivités territoriales sont éligibles. Le programme ITN 7 concerne la transformation numérique des collectivités territoriales. L'axe 3 vise spécifiquement les guichets territoriaux. 34M € sont mobilisés sur ce seul axe.

Les objectifs du programme visent notamment à : accélérer la dématérialisation de services clés, répondre aux besoins des usagers, accompagner les collectivités dans le financement de leurs projets numériques et favoriser les projets ayant un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale.

Considérant le besoin de la commune, identifié depuis de nombreuses années, de favoriser, simplifier et développer la dématérialisation des actes des familles en matière de services péri et extrascolaires (accueils de loisirs, pause méridienne, restauration), mais également en matière de gestion des cimetières, il est proposé de déposer une demande de subvention relative à la mise en œuvre de 2 projets participant à ces objectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

12 – Etude acoustique pour la mise en œuvre du skate-park – convention avec le CEREMA et l'ANCT

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un skate-park sera mis en œuvre sur le parking du terrain de football situé rue de Nieppe, à proximité du city-stade existant. Le skate-park sera opérationnel en septembre 2021.

Afin d'envisager la meilleure intégration de l'équipement, et pour veiller à limiter les éventuels troubles causés au voisinage ainsi qu'aux impacts sur la faune, la municipalité a fait appel au centre d'études et d'expertise des risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour la réalisation d'une étude acoustique.

Pour rappel, la commune a opté pour un revêtement béton, moins bruyant que le bois ou l'acier. Dans ce contexte, la commune souhaite aller plus loin concernant l'impact acoustique de la réalisation de ce skate-park sur son territoire et propose de réaliser une étude acoustique afin de garantir le respect de la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage, pour les riverains les plus proches et étudier l'impact du bruit sur la faune en présence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, en cas d'empêchement, à signer la convention d'appui opérationnel portant sur l'impact acoustique de la création d'un skatepark, avec le CEREMA et l'ANCT.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

13 - Décision modificative du budget n°1- Exercice 2021 Régularisation de la subvention FEDER dans le cadre des travaux d'extension du musée de la vie rurale

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune adopté par délibération n° 018-2021 en date du 14 avril 2021,
Vu la régularisation à opérer afin d'annuler la subvention indûment perçue en 2020 d'un montant de 14 839.20 euros,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°1 permettant cette régularisation.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

14 – Motion pour le maintien d'une offre de soins psychiatriques de proximité et de qualité en Flandre Intérieure et pour l'abandon du projet de délocalisation des unités d'hospitalisation G05 et G06 de l'EPSM des Flandres

La présente motion a pour but d'apporter le soutien des élus de la commune à l'EPSM des Flandres face au projet de nouvelle organisation des soins psychiatriques sur le territoire.

Ainsi, le Conseil municipal :

- réaffirme son indéfectible volonté de maintien d'un service public de qualité et de proximité sur le territoire de la Flandre Intérieure, auquel l'EPSM des Flandres a toujours contribué ;
- alerte les pouvoirs publics (direction commune des EPSM de Lille Métropole, de l'agglomération lilloise et des Flandres, conseil de surveillance des établissements, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France) sur la situation de l'EPSM des Flandres;
- dénonce la perspective de démantèlement annoncé de l'offre de soins de proximité qui, en matière de santé mentale plus que pour toute offre de soins, est indispensable au rétablissement du patient et au soutien des familles ;
- partage l'inquiétude de l'intersyndicale et des agents de l'EPSM des Flandres et demande à la direction de l'établissement de renoncer au projet envisagé de délocalisation des unités G05 et 06 de Bailleul à Armentières ;
- s'oppose à tout projet conduisant à transférer des services de psychiatrie de Bailleul vers d'autres établissements ;
- demande à la direction de l'EPSM des Flandres de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires à l'attractivité médicale de l'établissement, notamment à l'endroit des psychiatres et des internes en psychiatrie ;
- sollicite de la direction de l'EPSM des Flandres les perspectives de développement et d'organisation de l'offre de soins psychiatriques à Bailleul, à court, moyen et long termes, et l'assurance de la pérennité du site de Bailleul en matière d'hospitalisation psychiatrique.

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

Compte-rendu du Conseil municipal du 07 juillet 2021

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 juin 2021

Eric DEGHOUY demande des précisions sur la délibération numéro 4, point numéro 2, relative à la création des postes nécessaires pour assurer les fonctions de directeurs, directeurs adjoints et animateurs. La formulation est imprécise et peut porter à confusion.

François DE BACKER, Directeur Général des Services, apporte réponse à la question posée. La délibération sera modifiée en conséquence.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 – Proposition de négociation des offres des entreprises – marché de restauration partielle du clos-couvert de l'église Saint-Jean-Baptiste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration du clocher et de réfection des couvertures de la nef, du chœur, du transept et des bas-côtés de l'église Saint-Jean-Baptiste. La maîtrise d'œuvre en a été confiée à Monsieur François BISMAN, architecte du patrimoine.

Une consultation des entreprises a été lancée le 06 mai 2021, publiée sur la plate-forme marchés publics du centre de gestion du Nord et le site du BOAMP. Elle concernait les 6 lots du marché.

A l'issue du délai de consultation, la commune a reçu les offres de 11 entreprises, tous lots confondus. Monsieur BISMAN, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des offres et constaté que tous les lots étaient réputés fructueux. Cependant, le montant global des coûts est supérieur de 80 363,56€ HT par rapport à l'estimation initiale, soit +7,80%.

L'écart entre l'estimation et la remise des prix s'explique principalement par le renchérissement du coût des matières premières (bois, acier, pierre) généré par la pandémie, et qui a considérablement modifié les équilibres mondiaux en termes d'offre et de demande.

Les travaux de réfection de l'église étant financés en très large partie grâce à de l'argent public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'agir en gestionnaire soucieux des intérêts communaux et d'entamer un cycle de négociation avec les entreprises pressenties afin de se rapprocher au plus près de l'estimation initiale ayant servi de base à l'élaboration de la maquette financière.

Si le Conseil Municipal autorisait le maître d'œuvre à engager une procédure de négociation afin de faire baisser les coûts de réalisation des travaux, la date de démarrage devrait en être modifiée. Considérant l'importance des travaux de maçonnerie, et notamment celle des opérations de cimentage, il est préconisé d'éviter la réalisation de ces tâches en période hivernale. Le démarrage des travaux semble ainsi plus pertinent au printemps 2022.

Par ailleurs, les élections départementales de juin 2021 induisent un renouvellement de l'exécutif départemental qui ne permet pas actuellement d'avoir de certitude quant au montant de l'aide financière qu'apportera le Département au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs. Cela invite le Conseil Municipal à faire preuve de la plus grande prudence avant de notifier l'attribution des différents lots aux entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de missionner Monsieur François BISMAN, en sa qualité de maître d'œuvre, pour engager une démarche de négociation avec les entreprises pressenties en vue de diminuer le coût global des travaux, en veillant à ne pas dégrader la qualité de la réponse technique, de décaler la date de démarrage des travaux au printemps 2022, pour des raisons d'adaptation des tâches aux conditions climatiques, d'attendre les résultats des négociations pour délibérer sur le choix des entreprises qui seront retenues pour la réalisation des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 – Moulin-Gouwy : vente de parcelles communales au profit de l'aménageur CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier

Monsieur le Maire évoque le projet d'aménagement du lotissement du "Moulin Gouwy" sur la commune de Steenwerck qui sera dédié à la construction de logements et rappelle que CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier a été désigné concessionnaire pour l'aménagement de ce quartier par une délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2020.

Parmi les 8 parcelles concernées, 3 sont des propriétés communales.

Le Conseil Municipal doit en conséquence délibérer sur la vente de tout ou partie de ces parcelles à la société CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier et le prix de vente desdites parcelles.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer au profit de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier, une promesse unilatérale de vente portant sur ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une promesse de vente des terrains cadastrés section YP n° 30, 32 (pour partie) et 33 à la société CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier pour un montant de 638 998,20 €, soit 19,71 €/m².

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 – Projet de vente de la parcelle E1122 – projet de maison médicale

La commune de Steenwerck dispose de deux parcelles situées dans la Longue Ruelle et cadastrées E1122 et E1123. Les médecins occupant le cabinet médical situé rue de Nieppe recherchent un terrain afin de construire une maison médicale. La commune leur a proposé d'acquérir la parcelle E1122 pour la somme de 85 000,00 €. Cette proposition a reçu l'approbation de Mesdames SAAIDI-SOLAU, CODEVILLE et POLLET.

Dans la mesure où le projet d'édification d'une maison médicale est de nature à améliorer l'offre de soins sur le territoire communal et garantir durablement la présence de professionnels de santé, il est proposé au Conseil Municipal de vendre la parcelle E1122 à la SCI SIXSTEEN pour la somme de 85 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

5 – Attribution de subventions exceptionnelles au profit de deux associations

Association des parents d'élèves de l'école du Tilleul : demande de l'association des parents d'élèves de l'école du Tilleul sollicitant de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour financer l'organisation de la ducasse de la Croix-du-Bac du 17 au 19 septembre 2021.

Association TEAM TCR59 : demande de l'association TEAM TRC59 de Steenwerck sollicitant de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement. Cette aide financière permettra de soutenir l'engagement de Tom CANEELE, jeune Steenwerckois de 14 ans, aux championnats de France de motocross cadets et l'Enduropale 2022 en catégorie juniors.

L'association s'engage à faire apparaître sur ses différents supports de communication (plaquette, moto) le logo de la ville de Steenwerck.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association des parents d'élèves de l'école du Tilleul et d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association TEAM TRC59.

Délibération adoptée par le Conseil municipal

6 – Décision modificative du budget n° 2- Exercice 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n°2 telle que présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal



VIE ASSOCIATIVE



Vous recherchez une activité culturelle, sportive, artistique, solidaire ou environnementale pour la rentrée !

Le guide des associations joint à ce journal vous apportera tous les renseignements nécessaires dont vous auriez besoin pour toute la famille !

N'hésitez pas à contacter les associations

PAS DE FORUM DES ASSOCIATIONS EN 2021

NAISSANCES

DUVAL Nino ne à Armentières le 18 mai 2021
DELCOURT Jean né à Lille le 19 mai 2021
TERRIER Henry né à Armentières le 24 mai 2021
DELEBARRE Livio né à Armentières le 11 juin 2021
DIERCKENS Elora née à Steenwerck le 17 juillet 2021
BIGAND Clémentine née à Armentières le 22 juillet 2021
DELANNOY Jules né à Armentières le 24 juillet 2021

MARIAGES

DELIASSUS Cédric et **MESTACH** Mélanie
LABALETTE Michel et **HOUSOY** Marie-Ange
BOULINGUIEZ Lauriana et **DRUMONT** Kelly
LEMIERE Antoine et **SYS** Alexandra
DEFOSSEZ Gautier et **CUVELIER** Julie
COUAILLEZ Philippe et **DEBACQ** Sylvie

DÉCÈS

LECOEUCHE Jean à Steenwerck (86 ans)
FLAUW épouse MENU Marie-Claude à Steenwerck (74 ans)
GARBE Didier à Armentières (67 ans)
HEUGHEBAERT Isabelle à Armentières (50 ans)
BOULINGUIEZ Sylvain à Steenwerck (55 ans)
CLAERBOUDT épouse ROMAN OTERA Yvette à Steenwerck (73ans)
THEETTEN Marie France à Sailly-sur-la Lys (71ans)

Les personnes ne souhaitant pas figurer sous notre rubrique Etat Civil doivent le faire savoir en Mairie, que ceci les concerne personnellement ou concerne un parent.

Dates des prochains journaux de Steenwerck

| N° | Date limite d'envoi des articles | Date de parution estimée |
|-----|----------------------------------|--------------------------|
| 247 | Samedi 23 octobre 2021 | Samedi 30 octobre 2021 |
| 248 | Samedi 11 décembre 2021 | Samedi 18 décembre 2021 |



Attention, les articles sont désormais à renvoyer le samedi au plus tard et non plus le lundi soir afin de permettre une mise en reproduction plus rapide.

Pour nous transmettre vos articles et photos, merci d'utiliser exclusivement l'adresse suivante : markmazieres@steenwerck.fr.

Si vous êtes peu familier avec l'usage de l'outil informatique, envoyez vos documents sous format Word, nous nous chargerons de la mise en page.

Aménagement de la becque au parc des Iris

Les travaux entrepris au printemps par l'USAN sont désormais terminés. Les premiers résultats commencent à apparaître, tant pour la faune que la flore.

Les 2 berges couchées et les risbermes permettent de créer des habitats pour les poissons, batraciens et insectes, avec pour intérêt de meilleures connections entre le milieu aquatique et terrestre.

Au niveau du gîte, la recharge en cailloux permet de diversifier les écoulements en pinçant le lit du cours d'eau, le débit en étant accéléré.

La mare connectée à la becque à un intérêt écologique identique en terme de biodiversité.

Sur les 3 sites, l'herbe à déjà bien poussé, par contre les boudins et géonattes de coco préplantés seront davantage développés au printemps prochain.

Il a été déjà observé sur les aménagements des grenouilles vertes, libellules, oiseaux..

Au delà de l'intérêt faunistique et floristique, cet aménagement permet une ouverture qui donne de la perspective et de la lumière au parc.



Nouvelle activité à Steenwerck

OLIVIER DEREBREU DEPANNAGE

Dépannage, Réparation, Entretien de matériels de Travaux Publics, Hydraulique, Agricole et Motoculture. Interventions sur site.

Contacts :

Téléphone : 06.52.04.94.96

Mail : derebreuolivier@gmail.com



Le Panier Solidaire du C.C.A.S.

En partenariat avec Proxi Steenwerck



Proxi

Vous avez été nombreux à participer à la 1^{ère} collecte de denrées organisée cet été par le CCAS, en partenariat avec Amandine et Denis, gérants du Proxi, nouvellement implanté dans le centre de notre commune. Nous les remercions et nous vous remercions vivement ! La générosité des steenwerckois est belle et chaleureuse ! Nous avons déjà dû redistribuer une partie des dons. Le C.C.A.S. décide donc de continuer cette action, toujours en partenariat avec Proxi, afin de répondre à certains besoins urgents et ponctuels.

**A déposer au Proxi,
au C.C.A.S. ou
à l'accueil de la Mairie.**

Que puis-je donner ?

Denrées non périssables :

Riz, semoule, pâtes
Café, thé, céréales
Huile, sel
Farine, chocolat en poudre
Conserves/ bocaux
Légumes / Fruits secs
Lait pour nourrisson
Lait / Eau / Jus de fruits (non frais)

Produits d'hygiène :

Sacs poubelles
Savon domestique / vaisselle
Eponge
Gel douche/bain
Dentifrice / brosse à dents
Mouchoir / Papier WC / Essuie tout
Serviettes hygiéniques

Pour les animaux :

Croquettes
Litière



**Merci pour vos dons !
Le Maire,
Président du CCAS
Joël DEVOS**



Rétrospective des actions du C.C.A.S. – Nouvelles actions

Voilà presque un an que le C.C.A.S. de Steenwerck récolte vos généreux dons, au profit de bénéficiaires steenwerckois, mais également d'associations diverses de la région, ainsi que des services hospitaliers pour enfants.

C'est ainsi que nous avons récolté :

- des jouets qui ont fait plaisir aux petits et aux grands, mais également donné du travail à des personnes en réinsertion professionnelle,
- des vêtements qui ont trouvé un nouveau dressing steenwerckois, aidé nos amis et voisins belges dernièrement sinistrés, intégré un petit trousseau bébé généreusement offert à des mamans dans le besoin, ou redistribués par une association à des personnes sans domicile,
 - des articles de puériculture qui ont été très utiles à des familles en difficulté ...
 - et dernièrement les denrées non périssables qui pallient à des besoins urgents.

MILLE MERCIS de la part de l'ensemble du C.C.A.S. mais aussi de la part des bénéficiaires.

Nous reconduisons donc l'action de collecte des denrées.

PORTES OUVERTES VETEMENTS :

le samedi 18 septembre de 9h30 à 11h, au C.C.A.S.
(sous réserve des mesures sanitaires en vigueur).

Videz notre dressing et remplissez le votre gratuitement !

Dans l'idée d'une économie circulaire avec les 3R :

Recyclage, Récupération, Réutilisation.

D'autres actions seront bientôt mises en place ou réitérées (collecte de jouets ...), nous communiquerons rapidement, avec à l'esprit

le partage, l'entraide, la solidarité, l'économie circulaire ...

en espérant que la rentrée nous soit bénéfique.

Suivez-nous sur la page FB : CCAS de Steenwerck.

Nous vous souhaitons une belle rentrée et continuez à prendre soin de vous et des vôtres.



POINT DE SITUATION SUR LE « PASS SANITAIRE » DANS LES LIEUX ACCUEILLANT DU PUBLIC

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2. Le certificat de test négatif de moins de 72 heures

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Depuis le 9 août 2021, le "pass sanitaire" s'applique dès le premier entrant (suppression du seuil de 50 personnes) et est obligatoire dans tous les ERP (Etablissements recevant du public) couverts ou de plein air, quel que soit le nombre de personnes présentes (à l'exception des mineurs, bénévoles et salariés des ERP) pour :

- les activités de restauration commerciale (bars et restaurants, y compris sur les terrasses), à l'exception de la restauration collective ou de vente à emporter de plats préparés, de la restauration professionnelle routière et ferroviaire, du « room service » des restaurants et bars d'hôtels et de la restauration non commerciale, notamment la distribution gratuite de repas ;
- les foires et salons professionnels, et les séminaires professionnels ;
- les services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, pour les personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans ces services et établissements ainsi que pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés. Cette mesure, qui s'applique sous réserve des cas d'urgence, n'a pas pour effet de limiter l'accès aux soins ;
- les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux (vols intérieurs, trajets en TGV, Intercités et trains de nuit, cars interrégionaux).
- les chapiteaux, salles de théâtre, salles de spectacles, salles de conférence ;
- les salons et foires d'exposition (par hall d'exposition) ;
- les établissements de plein air y compris les parcs zoologiques, d'attractions et à thème ;
- les stades, établissements sportifs, piscines, salles de sport ;
- les grands casinos, salles de jeux et bowlings ;
- les festivals assis / debout de plein air ;
- les cinémas et théâtres ;
- les monuments, musées et salles d'exposition ;
- les bibliothèques, médiathèques (hors bibliothèques universitaires et spécialisées, BPI, BnF) ;
- les compétitions sportives ;
- les autres événements, culturels, sportifs, ludiques ou festifs, organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes ;
- les établissements de culte pour les événements ne présentant pas un caractère culturel ;
- les navires et bateaux, de type navires de croisière ;
- dans les discothèques, clubs et bars dansants ;
- dans les fêtes foraines, à partir d'un seuil de 30 stands ou attractions.

Les prochaines étapes

À compter du 30 août 2021, le "pass sanitaire" sera applicable aux personnes et aux salariés qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou événements.

A compter du 30 septembre 2021, le "pass sanitaire" sera également obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans.



La page culturelle

KermesZ à l'Est travaille au développement d'une flotte d'engins à pédales pour transporter 8 fanfarons et l'intégralité du matériel de spectacle (instruments, décors, costumes) ainsi que leurs effets personnels.

Ce convoi, baptisé la « **KermesZyclette** » promet d'amener concerts et spectacles dans les villages de nos campagnes, avec une empreinte zéro carbone. Léger, proche du public, écologique, autoproduit, libre.

Les annulations en série des concerts estivaux programmés en Belgique, France, Pologne, Suisse etc. a amené les KermesZ à l'Est à réagir de manière vivante, résiliente et créative, tout en faisant appel à sa flexibilité, pour continuer à défendre sa vitalité et offrir ses performances au public.

KERMOSZYCLETTE SUMMER TOUR

UNE FANFARE PUNK À VÉLO, 10 VILLAGES DE FLANDRE

23.08 → 01.09.21



Ils seront à Steenwerck le vendredi 27 août !

Place de la Mairie, 19h30

GRATUIT !

Ils avaient fait un carton en 2018 lors de Belgitude #2, le Week-End Poil à Gratter entièrement consacré à nos voisins belges. Revoilà, les musiciens déjantés de KermesZ à l'Est en version estivale, itinérante et vélocipédique, cette fois, pour une tournée de 10 jours sur les routes de Flandre. Faisant étape chaque soir dans une commune du Territoire de la CCFI pour y donner un concert, les huit musiciens parcourront chemins et routes flamandes sur leurs bicyclettes customisées. Un convoi fanfaristique, joyeux et à pédales qui ne devrait pas passer inaperçu car personne ne peut rester indifférent à ce groupe d'hurluberlus détonnants et chaleureux. Énergie communicative, arrangements débridés et sens aigu de la fête : nos balkano-belges apportent dans leurs valises un répertoire qui dépote, entre mélodies d'Europe de l'Est et puissance du rock, du reggae et du ska... Comptez sur eux pour ne pas mettre la pédale douce.

Avec :

- La femme à barbe : Luc Lambert / Trompette, chant
- Le taxidemophile : Martin Chemin / Grosse caisse, chant
- Le chargé de poussette : Martin « Papichulo » Moroni / Caisse claire
- Le gueulophonier : Maxime Tirtiaux / Banjoïne, Tambura, Gueulotron
- Le brasseur-cueilleur : Pasquot Kravagnal/ Sousaphone
- Le tanneur de vieilles peaux : Martin « Biche » Chenal / Saxophones
- L'escargot géant : Christophe « Tosh » Collignon/ Trombone
- Le diqueur d'enroule : Emmanuel Haessig / Saxophone, clarinette, EWI

- Lynde : lundi 23 août
- La-Motte-au-Bois : mardi 24 août
- Pradelles : mercredi 25 août
- Neuf-Berquin : jeudi 26 août
- Steenwerck : vendredi 27 août**
- Berthen : samedi 28 août
- Saint Sylvestre-Cappel : dim. 29 août
- Oudezeele : lundi 30 août
- Bavinchove : mardi 31 août
- Hazebrouck : mercredi 1er septembre



Spectacle proposé dans le cadre de la **Tournée Mondiale des Villages** Par le Centre André Malraux d'Hazebrouck

Une tournée organisée avec le concours de la CCFI (Direction de la Culture et de l'Office de Tourisme de Flandre Intérieure) et de la Direction de la Culture de la Ville d'Hazebrouck



Suite à la nomination de l'église Saint-Jean-Baptiste comme **Site emblématique pour les Hauts de France** dans le cadre de la **Mission de sauvegarde des patrimoines** dirigée par Stéphane Bern, une cérémonie aura lieu au sein du monument lors des Journées Européennes du Patrimoine, le 19 septembre prochain.

Grâce aux fonds récoltés par le Loto du Patrimoine, les représentants de la **Fondation du Patrimoine** s'associeront à la **Française des Jeux** pour remettre à la Ville de Steenwerck le **chèque symbolique** d'aide à la préservation et à la restauration de ce site choisi au niveau régional.

Outre ce geste financier, c'est la reconnaissance de l'**intérêt culturel et artistique** de l'édifice qui est reconnu.

Lors de ces Journées du Patrimoine, l'ASAP proposera des **visites de l'église** les 18 et 19 septembre (voir pages ASAP).

L'Opéabus à Steenwerck ! le dimanche 26 septembre au matin !

Il s'agit d'une salle d'opéra mobile unique en France, dans un **autobus** ! Une vraie salle de spectacle itinérante avec fauteuils rouges, parquet, moulures etc...

Quand le rideau s'ouvre apparaissent les musiciens de l'Ensemble baroque **Harmonia Sacra**.

Deux séances de 45min auront lieu ; une trentaine de places à chaque séance. Si vous êtes intéressés, manifestez-vous vite auprès de la Mairie.

Spectacle gratuit, offert par la CCFI
Pass sanitaire requis



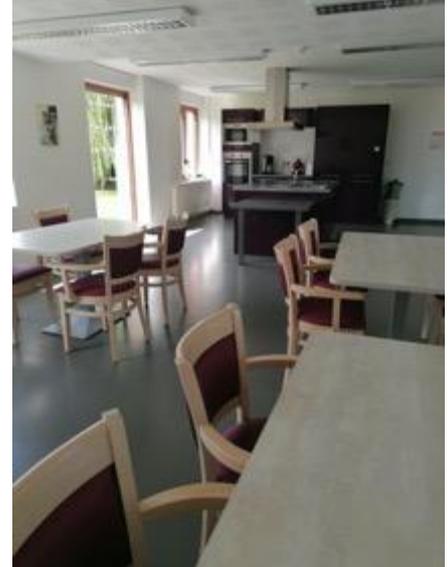
La vie dans l'EHPAD

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir dans la journée, les résidents de l'Ehpad ayant des troubles du comportement.

Le PASA est un espace conçu dans l'Ehpad pour créer un environnement confortable, rassurant, stimulant et accueillant pour les résidents. Il offre des lieux de vie sociale pour le groupe : cuisine, salle à manger, salon de jardin, salle d'activité commune et salle d'activité individuelle, et une ouverture sur l'extérieur via une terrasse sécurisée, librement accessible aux résidents.

Le PASA accueille au maximum 14 résidents pour proposer un accompagnement personnalisé.

Ils sont accueillis par Madame Stevendart Marjorie assistante en gérontologie du lundi au vendredi et par Monsieur Pagerie Quentin ergothérapeute le mardi.



Les objectifs des PASA

Ils ont de nombreux objectifs :

- Accompagner de manière spécifique les résidents
- Entretenir les facultés restantes afin de préserver et maintenir leur autonomie
- Proposer des activités collectives ou individuelles dans le but de limiter les troubles du comportement
- Permettre aux personnes accueillies de maintenir des liens sociaux
- Procurer des temps de bien-être et de détente



Les activités proposées au sein d'un PASA

Il propose des activités individuelles et collectives :

- Des activités sensorielles (jardin thérapeutique, massage, sophrologie)
- Des activités motrices (parcours moteur, jeux d'adresse)
- Des ateliers de stimulation de la mémoire (jeux de mémoire diversifiés)
- Des repas thérapeutiques (le soignant accompagne le résident) à la réalisation des recettes de cuisine
- Des activités sociales (messe, chant, créativité, déco, cuisine, mettre la table et faire la vaisselle.....)



Inscription au Banquet des Aînés

Madame, Monsieur

C'est avec plaisir que la commune vous invite au banquet des aînés âgés de 65 ans et plus

Le Dimanche **03** ou **17 OCTOBRE 2021** (au choix).

Ce repas sera servi dans les Salons de la Prairie, 6 rue Haute à Steenwerck à **12h30** précises.

Vu le contexte, plusieurs règles s'imposent :

- Les inscriptions se feront **uniquement** en mairie, il ne sera plus possible de réserver les tables directement aux Salons de la Prairie.
- Le **pass sanitaire** sera obligatoire et devra être joint à l'inscription.

Pour information, le nombre des convives devra être équilibré sur les 2 réceptions (nous pourrions être contraints de refuser des inscriptions sur l'une des 2 dates dès que l'une d'elle sera complète) et nous pourrions être amenés à annuler si nécessaire.

Si vous ne pouvez vous y rendre par vos propres moyens, vous pouvez vous rapprocher des services de la mairie au **03.28.49.94.78**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Le maire
Joël DEVOS

Imprimé à retourner en Mairie impérativement avant le 18 septembre 2021

M.-Mme.....

Adresse.....

Tél :/...../...../...../.....

PARTICIPERA(ONT) AU BANQUET DU (au choix)

03 octobre 2021

17 octobre 2021

Monsieur

Monsieur

Madame

Madame

Ne participera(ont) pas aux banquets des aînés.

Si vous célébrez cette année vos 50, 60 ou 65 ans de mariage, acceptez-vous que nous fêtions cet événement lors du banquet ? Oui Non

INSCRIPTION AU COLIS DES AÎNÉS

Madame, Monsieur,

Vous avez **70 ans et plus**, et **vous ne souhaitez pas participer au banquet des aînés**, c'est avec plaisir que la commune vous offre un colis composé de produits locaux et de bons d'achat chez les commerçants Steenwerckois.

Ce colis sera attribué sur **inscription** et sera à retirer en mairie la semaine du **8 au 15 novembre**.

Les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer peuvent se rapprocher des services municipaux.

Seules les personnes inscrites en Mairie avec le bordereau ci-joint pourront bénéficier du Colis ! Cette organisation nous permet de répondre au mieux à vos demandes, et d'éviter ainsi les erreurs et les oublis.

Le maire
Joël DEVOS

Inscription au Colis des Aînés

Imprimé à retourner en Mairie impérativement avant le 15 octobre 2021

M.....

MME.....

Adresse.....

Tél :/...../...../...../.....

SOUHAITE(NT) RECEVOIR LE COLIS DES AÎNÉS.

Pour toute information : vous pouvez contacter directement la mairie au 03.28.49.94.78

Quoi de neuf à l'école Saint-Joseph ?

Pour une inscription
Contactez le chef d'établissement au
06.74.97.04.49

Pour terminer l'année scolaire de manière festive, les enfants ont réalisé des danses pour leurs parents dans la cour de l'école. Magnifique moment (dans le respect des règles sanitaires) qui a fait du bien à tous !

Kermesse 2021



Cette dernière période nous aura permis d'effectuer diverses **sorties pédagogiques** : **à la ferme « Le Camelus »** pour les élèves de maternelle où ils ont découvert de nombreux animaux inattendus. Les plus grands sont allés se balader sur les plus hauts terrils d'Europe à Loos-en-Gohelle et visiter **le musée de la mine à Lewarde**.



Enfin, ce qui était très attendu par les CE2-CM1-CM2 : **la classe de voile** ! Suite à notre projet autour du Vendée Globe, les élèves étaient très impatients de s'essayer à la voile. Après quelques explications, ils ont hissé la grand-voile et les voilà partis sur les bateaux ! Trois jours inoubliables avec également des activités Nature en parallèle !



J' Mon école Jean Monnet

35 années passées parmi vous...Que de souvenirs !

Des rires, des sourires, des pleurs parfois, des chants, des danses, des poésies, des projets, des sorties, des rencontres, des fêtes, des anniversaires, des départs, des arrivées...



J'ai vécu ma mission éducative au sein de l'école publique Jean Monnet avec beaucoup de bonheur, de joie, de fierté. Merci à tous ceux avec qui j'ai cheminé au sein de cette école. Merci à mes collègues, aux parents, aux enfants, à la Municipalité, à l'ensemble du personnel communal, aux nombreuses associations steenwerckois.

Merci pour votre présence le 3 juillet à la salle des sports, merci pour vos mots d'amitié, vos cadeaux. Merci pour tout!

Géry Dekeyne.

La Feuille Du Tilleul en été....

Cette année, malgré la situation particulière, les élèves de l'école de la CROIX DU BAC, ont pu partager des moments de joie et de bonne humeur. Ce fut l'occasion pour toute l'école de partir en balade au bord de la Lys par une belle matinée ensoleillée de juin.



Après cette jolie promenade tout le monde s'est réuni à l'ombre des arbres dans le jardin de l'école maternelle pour pique-niquer...



La kermesse n'ayant pas pu avoir lieu cette année, la remise des prix a revêtu une autre forme : M. Le Maire et Mme Broion sont venus distribuer les livres aux élèves dans chaque classe. Ceci a permis de nombreux échanges entre les enfants et la municipalité.



INSCRIPTIONS PAR MAIL ce.0592296a@ac-lille.fr



En route vers le collège...ou fin d'année scolaire

Le mois de juin sonne la fin de l'année scolaire... Un moment important notamment pour les élèves de CM2...

Lundi 28 juin, les élèves de CM2 de l'école Jean Monnet accompagnés de Monsieur Dekeyne ont été reçus dans la salle du Conseil Municipal en présence de Monsieur le Maire et d'Annick Broion, adjointe aux écoles.

Après un temps d'échange, Loane, Zélie, Swann et Lohan nous ont récité leur poésie, pour le plaisir des yeux et des oreilles... Bravo pour cette belle prestation !

Monsieur le Maire a, ensuite, félicité les élèves pour leur travail tout au long de l'année et un dictionnaire – outil qui peut paraître désuet à l'époque d'internet mais qui est toujours bon d'avoir à porter de main - et une calculette leur ont été offerts.

A l'école du Tilleul, une visite dans la classe de Madame Bertrand a permis de rencontrer Camille, Léana, Baptiste et Zoé, l'occasion de marquer symboliquement leur future entrée dans la cour des grands en septembre et de leur remettre le dictionnaire et la calculette.

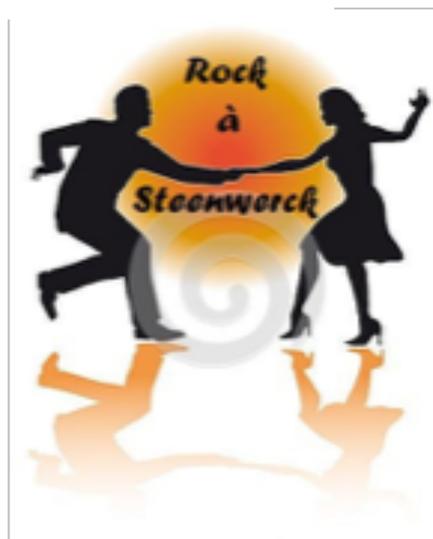
Bonne chance et bonne route à tous.

Ensuite, chaque élève a reçu le traditionnel livre de prix : un coffret livre/puzzles ou un documentaire ou un petit roman en lien avec les projets de l'année.





INFOS DES ASSOCIATIONS



Rock à Steenwerck!
Rock à Steenwerck!

**A partir du lundi 30 août 2021, de 19h45 à 21h45,
Steve vous propose des cours de Rock 4 Temps
dans une ambiance conviviale**



Ouvert à tous les passionnés

- ◊ 19h45-20h45 Initiation et révisions
- ◊ 20h45-21h45 Pratique avancée



Salle du Temps Libre à la Croix du Bac (Steenwerck)



Adhésion : 60 €

Bien-être
Dynamisme
Convivialité



 FIT IN BAC  06 70 72 97 47

FIT IN BAC

Fitness à la Croix du Bac

-  1h de cours : cardio, renforcement musculaire et stretching
-  Le mardi de 19h à 20h (sauf pendant les vacances scolaires)
-  Reprise le mardi 07 septembre 2021
-  Salle du Temps Libre
-  50 €/an
-  2 cours d'essai gratuits



Association « *Yoga & Bien-être* »

FICHE D'INSCRIPTION : saison 2021 /2022

La saison démarre le Mardi 7 SEPTEMBRE pour le Yoga

Et le Vendredi 3 SEPTEMBRE pour la gymnastique douce Pilates

Vous souhaitez vous maintenir en forme ! Donnez-vous un peu de temps libre pour y arriver sans vous poser trop de questions, juste un peu d'étirements, de mouvements, et tellement de bienfaits ! Une découverte que vous apprécierez sans aucun doute. Rejoignez les membres de l'Association « Yoga & Bien-être » vous y serez bien accueilli, **deux séances vous sont offertes.**

N'hésitez pas, venez sans crainte, no stress ! A bientôt.

Nom et Prénom

Adresse :

Numéro de tél :

Adresse Internet :

S'INSCRIT AU (X) COURS de : (rayer la mention inutile)

- **Yoga le mardi de 9H15 A 10H30** (salle omnisports Maurice Declercq) – *prévoyez un plaid pour le moment de relaxation.*
- **Gym douce (Pilates senior) le vendredi de 10H15 A 11H15** – (salle du rythme, rue du Mortier) – *pensez seulement à prendre des chaussures, ballerines, jamais utilisées dans la rue pour ne pas abîmer le parquet.*

SIGNATURE

Documents à fournir :

Fiche d'inscription ci-dessus dûment remplie

Obligatoirement un certificat **MEDICAL** dès la première séance

avec mention de (des) l'activité (s) autorisée (s) et de la durée de sa validité

2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse uniquement pour les personnes non informatisées.

La cotisation annuelle (payable par chèque de préférence) est fixée à **70 euros**

par activité **ou 125 euros** pour les deux.

Il est possible de s'inscrire par trimestre (il s'agit de trimestre scolaire et non civil), dans ce

cas, la cotisation est fixée à **30 euros** par activité.

Cependant nous émettons une réserve quant à la reprise, elle se fera en fonction de l'évolution du COVID 19, les cours pourraient également s'arrêter si le virus venait à nouveau à s'amplifier, de toute manière des dispositions de distanciation seront prises avec toutes les précautions nécessaires et indispensables.

Le bureau : MM Savart Delangue B. , Marmet MP., Collérie A., et les autres membres du CA.



Les membres de l'association du FITNESS vous invitent à les rejoindre dès le lundi 13 septembre. Découvrez et appréciez des cours variés dans une ambiance rythmée! Dorothee, Agathe et Arnaud animeront vos soirées !

Lundi 19h00 - 20h00 : Cardio / Abdos-Fessiers avec Arnaud (salle du Rythme)

Mardi 19h30 - 20h30 : Remise en forme avec Agathe (salle du Dojo)

Mercredi 19h30 - 20h45 : Renforcement Musculaire - Piloxing avec Dorothee (salle du Rythme)

Jeudi 19h00 - 20h00 : Chorégraphie sportive et rythmée avec Agathe (salle du Rythme)

La cotisation annuelle est de 105.00 Euros pour les Steenwerckoises et 115.00 Euros pour les Extérieures.

En raison de la pandémie, une réduction de 40 euros (valable pour la saison 2021-2022) sera appliquée à toutes les adhérentes qui étaient inscrites en 2020-2021

DOCUMENTS OBLIGATOIRES DES LE 1^{ER} COURS

- Fiche d'inscription remplie
- Certificat médical
- Règlement (facilités de paiement)
- Pass Sanitaire (conformément à la réglementation en vigueur)

Une permanence sera assurée 15 min avant chaque cours pendant le mois de septembre pour les inscriptions
Delphine Blanpain - 06.11.28.83.38 Carole Delbecq - 06.27.62.02.28

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone Portable :

Nom et coordonnées de la personne à contacter en cas de problème :

PS : Quand le temps le permet, les cours du mercredi peuvent se dérouler en extérieur.

« L'association décline toute responsabilité en cas de problèmes de santé liés à la pratique du fitness »

Le

Signature



La saison redémarre à la JSS !!

Cette année :

- 3 équipes seniors masculines en D2, D3 et D5
- 2 équipes vétérans (à 7 et à 11)
- L'école du foot : de 5 à 12 ans, filles et garçons, dont en championnat : U10, U11 et 2 équipes U12/13



Essayez ! Pratiquez !

Essais gratuits pour les enfants et les adultes durant les entrainements de Septembre.

Venez essayer avant de vous inscrire !

Il vous suffit de vous présenter en tenue de sport directement sur l'un des 2 terrains de football de Steenwerck.

Pour les créneaux horaires : nous contacter.

Nous vous remercions d'appliquer les gestes barrières (masques, gel hydroalcoolique, distanciation) lors de votre venue sur les équipements.

La JSS a sa boutique !

Joma logo, JS STEENWERCK logo, Olympiades logo.
 SURVETEMENT 40€
 MAILLOT 25€ / SHORT 20€
 PARKA 50€
 POLO 20€
 SWEAT CAPUCHE 30€
 SAC DE SPORT 25€ / SAC A DOS 25€ / PARKA 70€ / COUPE VENT 30€
 Bon de commande à retirer au Club House ou sur le site Les Olympiades "Boutique Clubs"
JS STEENWERCK

La JSS, en partenariat avec 'Les Olympiades', propose des équipements personnalisés aux couleurs et au logo de la JSS !

Survêtement, parka, polo, maillot, short, coupe vent, etc. sont disponibles à la commande.

Permanences lors des entrainements pour voir les équipements et passer les commandes.

Renseignements : Eric au 06.83.48.53.97

Inscriptions et renseignements



Email : steenwerck.js.517821@lfhf.fr

Yannick BARBRY secrétaire : 06 75 90 41 89

Tarifs nouvelle licence 2021 / 2022 :

Enfants à partir de 5 ans : 60 € / an - Adultes : 80 € / an

Déjà licencié(e) en 2020/2021, vous avez reçu en juin les éléments vous permettant de renouveler votre licence.

Pensées :

Isabelle LEROY, figure du club et Vice-Présidente plusieurs années, nous a quitté le 9 juin.

Isa, nous tenons à te remercier pour ton aide et pour tout le travail accompli pour le club ! Merci pour le temps consacré à l'Ecole du Foot dont tu es à l'origine !

Brèves :

A partir du 25 août, c'est la reprise nationale du foot !



Ton entraîneur t'indiquera la date de ton premier entrainement de la saison !



1er Tour

Steenwerck Js 1 (Niv. D2)

/ Villeneuve D'Ascq M. 1 (niv. R3)

>>> Le 29 août 2021



Les entreprises locales soutiennent notre club !



'Chez Denis et Amandine' Boucher / Traiteur à Steenwerck, a participé à l'achat de coupes-vents pour l'équipe U13 !

Merci !



Basket Club Steenwerck

BCS NEWS
septembre 2021

Fin de saison et début d'un nouveau cycle pour le BCS !

A la suite d'une saison éprouvante sur le plan sanitaire, humain et émotionnel, le Basket Club Steenwerckois entamera une nouvelle saison avec un bureau en partie recomposé mais non moins ambitieux pour l'avenir. Avant de se projeter sur la saison 2021/2022, regard dans le rétroviseur et remerciements.

Merci pour tout Henri

Nous ne pouvions écrire ces quelques lignes sans rendre un vif hommage à Henri Gille, qui nous a quittés cette saison, dans sa 75e année.

Avec Henri, ce sont les débuts du basket de Steenwerck qui s'envolent avec lui, mais aussi et surtout ce qu'il représente aujourd'hui. Henri était connu de tous, petits et grands, pour tous il avait un mot gentil, une attention, toujours prêt à rendre service. Le BCS lui doit énormément. Henri a créé l'association du Basket Club Steenwerckois le 8 mai 1972 avec Michel Loye. Il a pris la présidence du club entre 1977 et 1990. Cheville ouvrière du club dès la première heure, Henri a toujours été présent : président, joueur, arbitre, secrétaire, trésorier et bien-sûr bénévole de chaque instant. Créateur de l'école de basket avec son ami Eugène Veillard, Henri est resté membre actif du BCS et a écrit l'histoire du club à jamais. Mieux que de longs discours qu'Henri n'appréciait guère, un simple mot : MERCI. Tu resteras à jamais dans l'âme du BCS.



André et Frédérique raccrochent les baskets sereinement

Cette saison est marquée également par le départ de deux figures emblématiques du BCS, qui laissent la main après de longues années de bons et loyaux services qui ont fait grandir le club.

Frédérique Gille a choisi de refermer la dernière page des centaines de documents ouverts en tant que Secrétaire du club entre 1990 et 2021.

André Debruyne, après être entré dans le Bureau en 1979 (soit 7 ans après la création du BCS), avoir été Vice-Président du BCS entre 1997 et 2002 et Président de 2003 à 2021, a marqué de son empreinte familiale, conviviale, bénévole et novatrice le BCS.



Tous deux tiennent à souhaiter une belle continuation à leur club de cœur. Les verts et blancs vous doivent énormément, merci pour tout et longue vie au BCS !

Retrouvez-nous via notre Facebook BCSTEENWERCK ou notre site internet www.bcsteenwerck.wix.com

Inscriptions pour l'année 2021-2022

Une permanence se tiendra le **SAMEDI 04 SEPTEMBRE** de 09h00 à 12h30 aux terrains extérieurs pour les inscriptions de l'année sportive 2021-2022

Pour tous renseignements, contacter : tcsteenwerck@gmail.com

Tournoi interne

La crise sanitaire nous ayant obligé d'annuler notre tournoi annuel, le club a organisé un tournoi interne début juillet permettant aux joueurs du club de se retrouver le samedi 26 juin et de se rencontrer dans une bonne ambiance lors de plusieurs parties courtes. La très belle finale disputée entre Maxime Lecoeuche et Simon Delemotte en 1 set gagnant a vu la victoire de Maxime sur le score de 7-6.

Sur la pause du midi le nouveau Club House a été inauguré en présence de Monsieur le Maire et de son adjointe Mme Debruyne.





Site : brocantedesteenwerck.fr

✉ : brocantedesteenwerck@orange.fr

ANNULATION

de la

64^{ème} JOURNEE STOP

du

Dimanche 26 septembre 2021

La décision n'a pas été prise de gaité de cœur par les membres de l'association du Marché de Noël, mais comme en 2020 la brocante n'aura pas lieu.

En effet, les contraintes sanitaires encore trop nombreuses (sens de circulation, pass sanitaire, plan vigipirate toujours en action, port du masque) ne nous permettent pas d'organiser la brocante dans de bonnes conditions.

De plus, les membres* de l'association n'étant pas assez nombreux pour pouvoir gérer une telle manifestation dans ces conditions la décision a été prise de ne pas organiser la brocante cette année.

On vous attend pour l'exposition de crèches qui aura lieu du 27 novembre au 12 décembre 2021 ainsi que le Marché de Noël les 11 et 12 décembre 2021 avec le plein d'animations.

*L'association du Marché de Noël est toujours à la recherche de bénévoles. Pour contacter l'association rendez-vous sur le site du Marché de Noël



www.foyersruraux5962.fr Tél:03 21 54 58 58

Festival Conteurs en Campagne

Lamine Diagne

Om al Hikaya, la mère des histoires

Fraîchement débarqué à Tunis un jeune homme assoiffé d'histoires retrouve le maître conteur Alif Mansour. Il s'attend à ce que ce dernier l'abreuve de contes et de légendes, mais le vieux maître ne dit rien, il lui apprend tout d'abord à écouter. Ensemble ils traversent le désert tunisien. Chaque homme, chaque femme qu'ils croisent durant leur périple est une histoire vivante : Mohamed Salla et son âne, les tapis magiques de Salim Hilali, la belle Ismaya, le berger de Bou Saad. Ce voyage initiatique les mènera jusqu'à la grotte de Om al Hikaya, la Mère des histoires...

LA CROIX DU BAC - STEENWERCK - DIMANCHE 17 OCTOBRE à 16H30

Salle du Temps Libre, allée du Temps Libre

Public familial à partir de 8 ans Tarif plein: 6 € - tarif réduit: 3 €

renseignements et réservation obligatoire au 03 28 44 03 32



PS: Ce spectacle se tiendra en fonction des conditions sanitaires appliquées à cette date.

L'amicale pour le don du sang de Steenwerck

Dimanche 5 Septembre 2021 de 8 h à 13 h, journée don du sang salle paroissiale St Joseph

Prenez RDV ! Pensez à vous munir de votre pièce d'identité .

Pour information :

le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour se rendre en collecte de sang .Tous les donneurs, vaccinés ou non, pourront être accueillis sur l'ensemble des collectes dans le respect des gestes barrières et en portant le masque. Il n'est donc pas nécessaire d'être vacciné ou de présenter un test PCR négatif pour donner son sang. Nous accueillons tous les donneurs sur l'ensemble des collectes.

Ces mesures sont valables également pour les bénévoles, auxquels il est demandé de continuer à porter le masque (qu'ils soient vaccinés ou non).

En ce qui concerne la vaccination, nous vous rappelons qu'il est possible pour un donneur d'effectuer un don de sang sans délai, que ce soit avant ou après une injection de vaccin contre la Covid 19. Le vaccin ne présente en aucun cas une contre - indication, même ponctuelle, au don du sang.

Pour l'amicale, le Président, Vantorre André.



Programme

Ducasse de la Croix du Bac

Vendredi 10 septembre à 20H00

Théâtre à la **Maison du temps libre**.

Théâtre - conte avec la compagnie « Tera Conta » - *Entrée gratuite.*



Samedi 18 septembre

à partir de **14h00**

Au niveau de la cour de l'**école maternelle et le parvis de l'église** :
jeux gonflables, jeux en famille (sous surveillance et responsabilité des parents).

Vente de boissons et gâteaux.

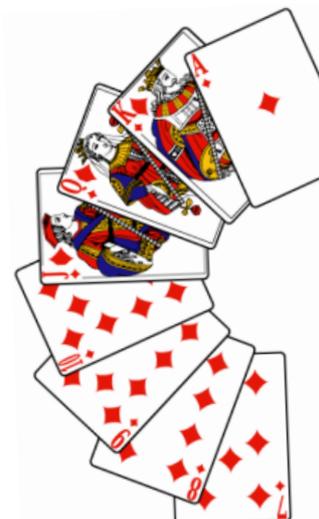
Présence du Home des Jeunes dans le jardin de la Médiathèque.



à **19h00**

Tournoi de belote du Cercle Saint Joseph
à la **Maison du temps Libre**

- Début des inscriptions à 18h30
 - Tarif : 10€ / équipe
- Buvette et restauration sur place



Dimanche 19 septembre

de 7h00 à 13h00



BROCANTE

sur la place et dans les rues de Bac Saint Maur et du Bailli Beye

1€ le mètre

- Arrivée à partir de 6h -



Pour tout renseignement ou réservation, appelez le 06-61-24-86-10

à 09h30

MESSE en l'Eglise Notre Dame des sept douleurs

Exposition de photos retraçant l'origine de l'église Notre Dame des Sept Douleurs.

Dans le cadre des journées du patrimoine, cet édifice restera ouverte de 10h30 à 18h00.



à partir de 10h30

Initiation au tir à l'arc

avec l'association **Les archers Steenwerckois**

à partir de 11h30

L'Harmonie Municipale de Steenwerck

vous propose un **Concert Apéritif**
dans le jardin de la Médiathèque

à partir de 12h00

Buffet froid dans le jardin de la Médiathèque

Tarif : 8€ adulte - 4€ enfant

Réservation souhaitée avant le 14 septembre

Buvette toute l'après-midi.

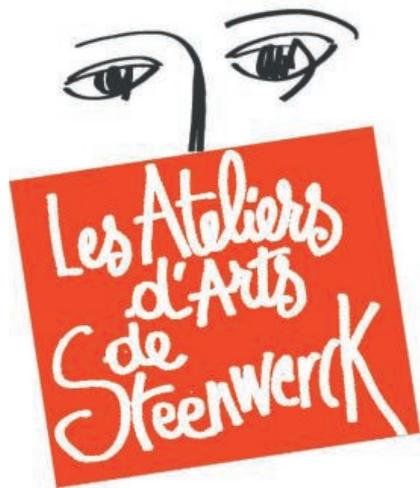


à partir de 15h00



Venez jouer à des jeux de société en tout genre avec l'association « **La Tablee** »
dans le **jardin de la médiathèque**. Il y en aura pour tous les goûts !

Portes ouvertes et inscriptions !



Atelier Danse

**Le samedi 4 septembre 2021
de 10h00 à 12h00**

Rue du Mortier - Steenwerck

**Les Ateliers d'Arts et l'Atelier Danse de Steenwerck
ouvrent leurs portes.
Venez découvrir nos lieux et nos activités !**

Pour l'Atelier Danse, les inscriptions auront lieu ce jour là.

Nous avons hâte de vous retrouver !



TARIFS ATELIERS D'ARTS

Cotisation annuelle de **10 euros**
100 euros les 12 séances

N'hésitez pas à essayer, 1 séance d'essai !

Infos : ateliers.arts.steenwerck@orange.fr



Atelier Danse

TARIFS ATELIER DANSE
(Tarif annuel, possibilité
de payer en plusieurs fois)

100 euros pour les cours de 1h00
125 euros pour les cours de 1h30
125 euros pour l'Atelier chorégraphique seul
225 euros pour l'Atelier + cours de 1h30

N'hésitez pas à essayer, 2 cours d'essai !

Infos : atelierdanse.stk@gmail.com

ECOLE DE MUSIQUE

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS 2021/2022

MERCREDI 8 SEPTEMBRE (9h-12 / 13h-18h)

SAMEDI 11 SEPTEMBRE (9h-12h / 13-17h)

au 1er étage de la « Maison Decanter » rue de Nieppe
(accès par l'arrière du bâtiment).

Les disciplines enseignées :

- Classe d'éveil (à partir de 5 ans)
- Formation musicale (à partir de 6 ans)
- Formation instrumentale :

Flûte, clarinette, saxophone, trompette,
trombone, baryton, tuba, percussions.

- Musique d'ensemble :
Orchestre des élèves

Pour tout renseignement : Par mail : emsteenwerck@gmail.com

L'HARMONIE VOUS INVITE
À UN CONCERT GRATUIT



Retrouvailles en Musique

301021

301021

le Samedi 30 Octobre 2021

Audition de Sainte Cécile durant la messe du 21 Novembre 2021
à l'église Saint Jean Baptiste à Steenwerck

L'association TerreTous vous invite au Marché des Potiers et Céramistes du Nord et du Pas-de-Calais, le Dimanche 5 septembre de 10 h à 18h au jardin des Iris de Steenwerck.

Une journée conviviale pour aller à la rencontre d'artistes de la région.

Petite restauration.

**MARCHÉ
POTIERS
CÉRAMISTES**
du Nord et Pas-de-Calais
organisé par l'Association TerreTous

Steenwerck
Jardin des Iris
de 10 h à 18 h
Entrée libre

**DIMANCHE 5
septembre 2021**

STEENWERCK TERRETOUS



En route pour une nouvelle saison avec les Archers Steenwerckois !

Le tir à l'arc est un sport de loisir et de compétition, qui procure un sentiment de liberté et se pratique toute l'année. C'est une discipline qui apprend la maîtrise de soi, la gestion de ses émotions, développe la concentration et la précision, et est accessible à tous. Il favorise aussi la convivialité et les échanges intergénérationnels.

Bref... si vous souhaitez tenter l'expérience dans notre sympathique club, nos portes vous sont ouvertes.

Pour nous trouver, il vous suffit de vous rendre au Hangar Dutrie aux horaires suivants :

- **Mercredi de 9h à 11h30**
- **Vendredi de 18h à 19h30**
- **Samedi de 9h à 11h30** (Attention : à partir de septembre le créneau 10h30-11h30 est réservé aux enfants pour une initiation ludique)
- **Dimanche de 9h à 11h30** pour les archers confirmés.

Les enfants sont acceptés à partir de 7 ans.

2 séances d'initiation gratuites sont possibles avant toute inscription.

L'inscription pour la saison 2021-2022 est fixée à **45 euros** (assurances comprises)

Il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc.

Infos : Lesarcherssteenwerckois@outlook.fr ou sur notre page Facebook



Le club respecte les gestes barrières et la législation en vigueur concernant le Pass Sanitaire.

POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2021

UN PROGRAMME DE FOLIE AVEC



18h00

Bénédition de la chapelle ND de Bon Secours

Venez admirer le travail de notre équipe et la féliciter
autour du verre de l'amitié – 12^e restauration !

Rdv rue de Pype – La Croix du Bac



15h30

Visite guidée de l'église Saint-Jean-Baptiste

6 thèmes pour découvrir l'édifice sous toutes ses coutures
et selon vos envies. Une visite à la carte (voir flyer)

18h30



09h30

Départ toutes les 30 minutes

12h30

Accueil au Monument aux Morts du bourg

A DECOUPER – A DECOUPER

PLAN AU VERSO

THEMATIQUES
6 thèmes à découvrir à votre convenance

0 Accueil et actualités de l'église

1 L'historique de l'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

2 L'édifice et son architecture

3 Le mobilier

4 L'architecte et l'art déco

5 La vie religieuse et ses symboles

6 Le chœur et Saint Jean-Baptiste

VISITES GUIDÉES

Samedi 18 sept 2021 19 sept 2021
Dimanche 15h30 - 18h30 09h30 - 12h30

Départ toutes les 30 minutes

Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine



SOUSCRIPTION PUBLIQUE

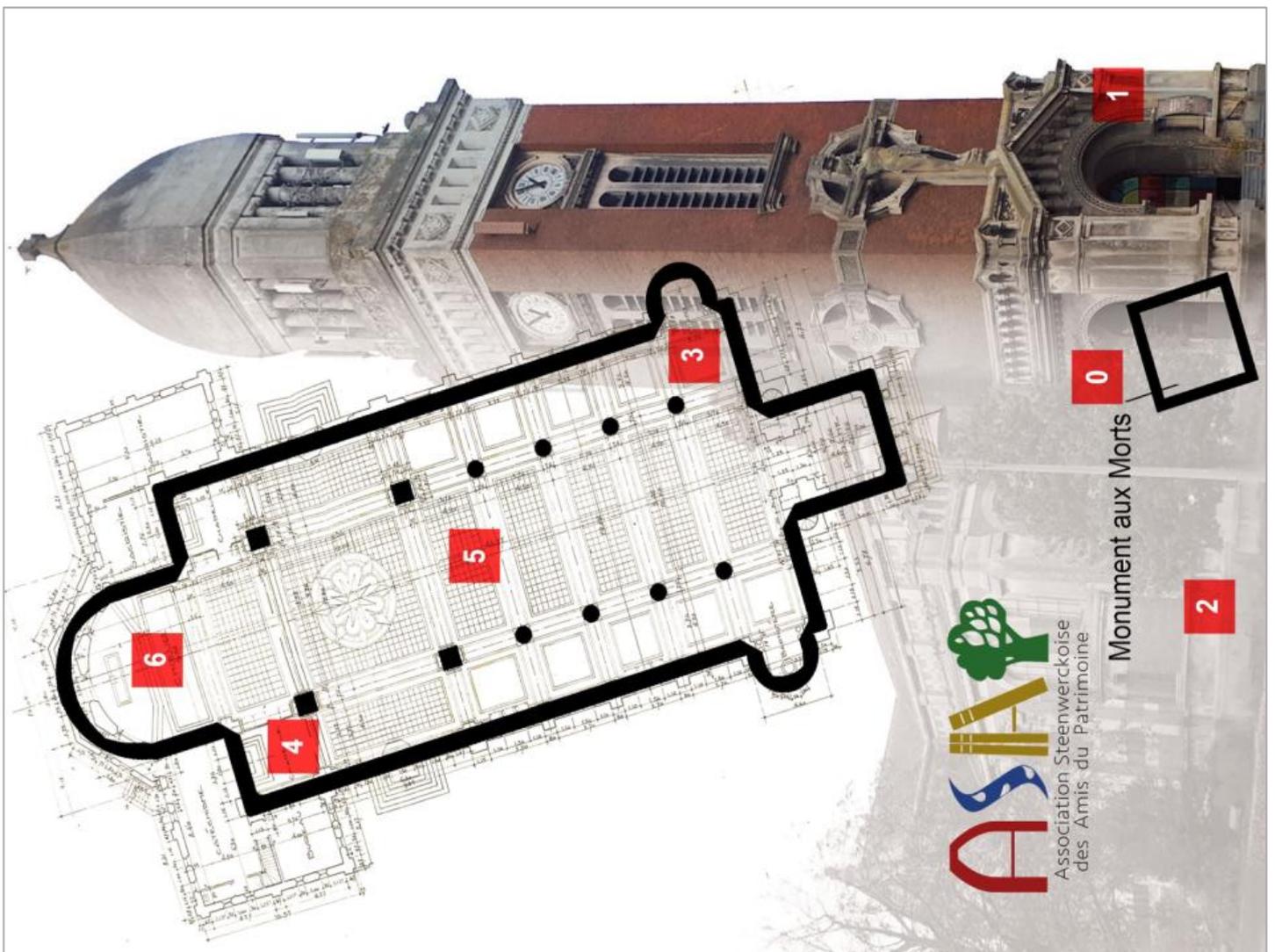
La souscription publique permettant à tous de participer aux travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste est pleinement lancée.

Mobilisez-vous pour apporter votre pierre à l'édifice !

Remplissez un bulletin de souscription (disponible en mairie et lors des visites guidées des 18 et 19 septembre) et envoyez-le à la Fondation du Patrimoine avec votre règlement. Ou faites un don en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/>

Réduction fiscale de 66% du montant du don !

A DECOUPER – A DECOUPER





Marche de Solidarité ou à vélo



Du 21 Août au 12 septembre 2021, dès 9 heures

(Selon les instructions gouvernementales, Port du masque obligatoire au départ et à l'arrivée, Gilet fluo recommandé)

Départ au 36 rue du musée Steenwerck
Inscriptions 06.31.19.40.55 ou sur place ou sur
undefi59181@orange.fr

Circuit 6kms ou 12kms

4€ minimum / personne
Gratuit pour les moins de 10 ans

Annie et Bernard ont repris du service...
Le magasin « Un défi un espoir pour la vie » est ouvert au
36 rue du musée Steenwerck

Vous y trouverez :

- De la confiture maison d'Annie
 - Des cornichons
 - Des gaufres
- Des légumes de saison selon arrivage
 - Des peluches
 - Des objets divers
 - Des livres ...

Vous pouvez déposer vos piles usagées et bouchons plastiques

Merci d'avance, cela fera monter le compteur du Téléthon pour la fin d'année



SCÉNARIO DE TERRITOIRE
HAZEBROUCK



HAZEBROUCK



23.08 → 01.09.21



KERMOSZYCLETTE

NOUBA BALKANO FESTIVE POUR HELLS ANGELS À VÉLO

SUMMER TOUR

— CONCERTS GRATUITS —

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| LYNDE 23.08 | 28.08 BERTHEN |
| LA MOTTE AU BOIS 24.08 | 29.08 ST SYLVESTRE-CAPPEL |
| PRADELLES 25.08 | 30.08 OUDEZEELE |
| NEUF-BERQUIN 26.08 | 31.08 BAVINCHOVE |
| STEENWERCK 27.08 | 01.09 HAZEBROUCK |

19H30

WWW.CENTREANDREMALRAUX.COM



CHIFFRE PHOTO - 0478200000